

1969

Lettre du Père Joseph Eigenmann au T. R. P. Ambroise Emonet — (17-XI-1882)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol3>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1969). Lettre du Père Joseph Eigenmann au T. R. P. Ambroise Emonet. In *Angola: 1882-1889*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1882 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1882-1889 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LETTRE DU PÈRE JOSEPH EIGENMANN
AU T. R. P. AMBROISE EMONET

(17-XI-1882)

SOMMAIRE — *Appréciation d'une lettre du Docteur Pedroso. — Le Patronat portugais dans le Congo et au Loango. — Position à tenir par la Congrégation du Saint-Esprit.*

Braga, 17 novembre 1882.

Mon Très Révérend Père,

.....

Je vous envoie sous ce plit la traduction d'une lettre que je viens de recevoir de Mr. Pedroso; et je vous envoie également la traduction de ma réponse à sa lettre.

La lettre de Mr. Pedroso peut paraître étrange de prime abord; mais, considérant la question politique du Zaïre, du Congo, de Mrs. Brazza et Stanley, de la France enfin et des réclamations ou prétentions du Portugal, elle s'explique parfaitement. Impuissant en effet, comme on l'a vu en 1876, à faire prévaloir ses droits ou prétendus tels sur la rive droite du fleuve, et sentant que le moment du dénouement définitif approche, le Gouvernement portugais essaie de recourir à l'unique moyen qui lui reste et qui consiste d'y tenter l'établissement d'une station de missionnaires avec colons, la plaçant sous le Padroado Real du Roi, que le Gouvernement prétend s'étendre jusqu'au Loango inclusivement. Le Gouvernement cependant sait parfaitement qu'au Nord du Zaïre existe de par

le Saint Siège la Préfecture Apostolique du Congo (1) confiée à notre Congrégation; or si la Congrégation ou plutôt la Préfecture Apostolique a bien voulu subordonner ses droits incontestables sur les terrains de la rive gauche à l'Evêque de Loanda, en reconnaissant sa juridiction (2), comme le P. Carrie vient de le faire pour la station de Saint Antoine, ni la Congrégation ni la Préfecture ne pourront jamais faire chose pareille pour le territoire de la rive droite; à moins que la Préfecture se résolve à se suicider, et que d'ailleurs le St. Siège ne sera certainement pas disposé, maintenant moins que jamais, à reconnaître ou à rétablir le prétendu Padroado Real, source de tant de conflits et d'abus (3).

Le Gouvernement sait aussi que nulle autre Congrégation que la nôtre ne pourrait y envoyer des missionnaires, tant que nous tenons la Préfecture. Il sait de même, qu'il ne peut y envoyer des Prêtres séculiers, vu qu'il ne pourrait leur donner aucun appui matériel, puisque aucune puissance, l'Angleterre moins que toute autre, ne permettra plus jamais aux Portugais de s'établir comme gouvernement sur la rive droite, ou d'y exercer des droits politiques (4).

(1) Evidemment qu'il le savait, comme évidemment il n'a jamais reconnu son existence légale, selon les «propagandistes» à tort, selon le «padroadistes» à bon droit. Deux positions absolument contradictoires.

(2) De part la bulle papale de la création du diocèse, bulle toujours non révoquée par Rome, les terrains de la rive gauche, comme ceux de la rive droite du Zaïre, appartenaient incontestablement à l'Evêché.

(3) Le Padroado Real a devancé de 150 années la Prefecture sur les mêmes territoires. Il n'y a pourtant de «prétendu» Padroado Real. Ce n'est, en conséquence, le Padroado qui a été la «source de tant de conflits et d'abus». Elle est ailleurs.

(4) Trois ans plus tard, pourtant, la chose était bel et bien faite, malgré l'Angleterre et la France...

Le Ministre paraît donc vouloir biaiser et jouer de la finesse, d'autant qu'il croit nous tenir par la gorge, par la maison de Huila ⁽⁵⁾. Il fait semblant d'ignorer absolument l'existence de la Préfecture Apostolique du Congo ⁽⁶⁾; il demande simplement des Prêtres de la Congrégation pour sa station civilisatrice du Zaïre avec des colons et des familles ouvrières Portugaises. Une fois ces Pères obtenus il suivra la même marche comme pour Huila, c'est à dire, il fera une paroisse, nommera un Père curé, sous la juridiction de l'Evêque de Loanda et voilà virtuellement le Padroado établi et la Préfecture méconnue ⁽⁷⁾.

Pas n'est besoin que j'insiste sur la gravité de la question, et sur l'impossibilité pour la Congrégation de donner tête baissée dans un pareil guet-apens, surtout maintenant qu'en France la question du Zaïre est si vivement agitée. J'ai fait la réponse que dans ma position me paraissait possible et si on demandait mon sentiment je n'hésiterais pas, à sacrifier plutôt tout, Braga, Huila et tout le reste, que de perdre la Préfecture du Congo, notre position sur le Zaïre et nos bonnes relations avec la France ⁽⁸⁾.

Votre charité voudra bien m'envoyer les instructions qui vous paraîtront convenables ou écrire directement à Mr. Pe-

⁽⁵⁾ Ce raisonnement est incroyable sous la plume du P. Eigenmann. La mission de Huila en effet a été mendrée par la Congrégation et accordée... Cette accusation est vraiment inconcevable...

⁽⁶⁾ C'est évident et il le faisait en toute franchise et en toute logique, de son point de vue.

⁽⁷⁾ En faisant de la sorte le Ministre agirait de plein droit. Il n'y a rien de reprochable dans cette conduite des affaires.

⁽⁸⁾ Ce serait une vraie folie. On n'a pas sacrifié Braga, ni Huila, ni la Préfecture, ni les bonnes relations avec la France, ni l'Evêque sa juridiction...

droso. Par précaution j'envoie cette lettre par l'intermédiaire de la Soeur Théodosie.

Veillez bien agréer, mon T. R. Père, mes sentiments très respectueux et humble dévouement.

Votre tout dévoué enfant.

P. Eigenmann.

AGCSSp — Portugal.